

**VALNEVA SE**  
Gerland Plaza Techsud  
70, Rue Saint-Jean-de-Dieu  
69007 Lyon, France

## Valneva annonce le succès de son augmentation de capital de €40 millions – opération sursouscrite à 146%

**Lyon (France), le 4 juillet 2013** – VALNEVA S.E. (« Valneva » ou la « Société ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») lancée le 13 juin 2013.

Le montant brut de l'augmentation de capital, qui a été sursouscrite, s'élève à 40.187.819,75 euros et se traduit par la création de 15.165.215 actions nouvelles.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ €58.7 millions d'euros, soit un taux de souscription de 146%.

- 13.439.860 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 88,6% des actions nouvelles à émettre.
- La demande à titre réductible a porté sur 8.723.132 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 1.725.355 actions nouvelles.

L'opération permettra de renforcer la situation financière de la Société et de mettre en œuvre sa stratégie dans l'objectif de devenir un leader européen spécialisé dans la découverte d'anticorps et le développement et la commercialisation de vaccins.

« Cette augmentation de capital était un élément important de notre stratégie initiale pour la création de Valneva et nous sommes heureux qu'elle ait connu un tel succès. Nous souhaitons remercier nos actionnaires, nouveaux et actuels, qui nous ont fait confiance en participant à l'augmentation de capital. Nous sommes ravis qu'ils aient apprécié la proposition de valeur de Valneva - avec un produit sur le marché, des produits candidats en développement, des plateformes technologiques validées par de nombreux partenariats, et une stratégie visant à devenir l'un des principaux acteurs européens indépendants des biotechnologies dans le développement de vaccins et la découverte d'anticorps », ont indiqué **Thomas Lingelbach, Co-Président et Président du Directoire de Valneva et Franck Grimaud, Co-Président et Directeur Général du Directoire.**

Conformément à leurs engagements de souscription, le Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») et Groupe Grimaud ont souscrit à titre irréductible et réductible pour un total de 17,1 millions d'euros (représentant 42,6% de l'opération), dont 14,6 millions d'euros pour le FSI et 2,5 millions d'euros pour Groupe Grimaud.

Le FSI détiendra 10,1% du capital à l'issue de l'opération. Par ailleurs, Groupe Grimaud restera le premier actionnaire de la Société avec 21,7% du capital.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sont prévus le 5 juillet 2013. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et sur le segment principal du marché de la Bourse de Vienne et seront négociées sur les mêmes lignes de cotation sous le même code ISIN FR0004056851.

Cette opération a été dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale Corporate & Investment Banking agissant en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.



**Contacts:****Valneva SE**

Laetitia Bachelot Fontaine  
[Communications@valneva.com](mailto:Communications@valneva.com)  
Tel : +33 (0)2 28 07 37 10  
Mob : +33 (0)6 45 16 70 99

**NewCap**

Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
[Valneva@newcap.fr](mailto:Valneva@newcap.fr)  
Tel : +33 (0)1 44 71 94 92

**A propos de Valneva SE**

Valneva est une société de biotechnologie européenne spécialisée dans les vaccins et les anticorps. Elle a été créée en 2013 par la fusion entre Intercell AG et Vivalis SA. La mission de Valneva est d'utiliser la puissance de l'innovation pour exceller à la fois dans la découverte d'anticorps et le développement et la commercialisation de vaccins, soit en propre soit en collaboration avec des partenaires industriels. Valneva génère des revenus diversifiés issus à la fois de ses produits commercialisés et des partenariats commerciaux actuels et nouveaux. Elle dispose d'un portefeuille de produits candidats (en propre et en partenariat) et des plateformes technologiques propriétaires qui sont très largement adoptées par l'industrie biopharmaceutique.

L'équipe de direction, internationale et expérimentée, possède un track-record important tant dans la recherche, le développement, que la fabrication et la commercialisation.

[www.valneva.com](http://www.valneva.com)

**Avertissements**

Le communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Valneva.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Valneva des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France et Autriche, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions, la cession ou l'achat des droits préférentiels de souscription peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Valneva n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (dans la mesure où elle a été transposée dans l'Etat membre concerné de l'Espace économique européen).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une offre au public. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions en vigueur.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France et l'Autriche, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Valneva d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France et l'Autriche. En conséquence, les Actions et/ ou les droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats membres autre que la France et l'Autriche, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Pour les besoins de cette disposition, l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (ainsi que ses modifications, incluant la Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus, dans la mesure où cette dernière a été transposée dans l'Etat membre concerné), et inclut toute mesure de transposition appropriée dans l'Etat membre concerné. L'expression « Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus » signifie la Directive 2010/73/UE.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses Etats et territoires et le District of Columbia). Ce communiqué ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Actions et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été et ne

seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par le Securities Act. Valneva n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.